RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

"A"

Société à responsabilité limitée au capital de 886.000,00 €

Siège social : Chemin de l'Oustaou

06510 GATTIERES

501 656 334 RCS GRASSE

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 10 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

le dix mars, à quatorze heures,

les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Monsieur Julien BRUNA préside la séance en sa qualité de gérant-associé de la société.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le contrat d'apport de titre de la société "A" au profit de la société JLR (791 978 190 RCS GRASSE) par les associés au profit de droits sociaux de la société,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la présidence, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Approbation du contrat d'apport au profit de la société JLR,
- Modification de l'activité principale de la société,
- Modifications corrélatives des statuts,
- Pouvoirs pour formalités,

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance sur les conventions et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du contrat d'apport des parts sociales de la société "A" datant du 10 mars 2025, l'approuve tel qu'il a été présenté.

Par conséquent, l'assemblée générale constate par l'apport en titre de Monsieur Julien BRUNA et Monsieur René BRUNA, la société JLR devient associée unique de la société "A".

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la précédente résolution, l'article 7 des statuts est modifié comme suit :

« ***ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de huit cent quatre-vingt-six mille euros (886.000 €) et est divisé en 88.600 parts de dix euros (10 €) chacune attribuées à la société JLR, associée unique. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

LB RB JB

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier l'activité principale de la société afin que l'activité secondaire d'acquisition, d'exploitation, et la revente de biens immobiliers devienne l'activité principale.

En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié comme suit :

« ***ARTICLE 2 – OBJET***

La société a pour objet :

- *la création, l'acquisition, la gestion d'une partie ou la totalité d'un ou plusieurs immeubles à usage professionnel, d'habitation ou commercial, en tous lieux, et l'exploitation soit directe, soit indirecte, du ou des locaux dont la société se trouverait propriétaire,*
- *l'administration et la gestion par voie de location ou autrement de ces biens immobiliers et de tous autres biens dont elle viendrait à être propriétaire,*
- *éventuellement, la vente des biens ainsi acquis,*
- *Conseil en commercialisation de produits industriels et en négociation de marchés,*
- *Achat et vente de tout matériel,*
- *Conseil en ingénierie patrimoniale et en solutions financières, bancaires, immobilières,*
- *Conseil en investissement financier, mobilier et immobilier,*
- *Activité d'intermédiaire de Banques et d'établissements financiers,*
- *Activité de courtage et d'intermédiation en assurances,*
- *Transactions immobilières et commerciales,*
- *La prise de participation, par tous moyens, dans toutes les entreprises ou sociétés créées ou à créer, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, souscription ou rachats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association, en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance,*
- *La détention de participation dans toutes sociétés et groupements économiques, de parts sociales et toutes valeurs mobilières, l'administration et la gestion administrative, financière et commerciale ainsi que toutes prestations de services au profit des sociétés filiales,*
- *L'activité de marchand de biens.*

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet spécifié ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser le développement du patrimoine social. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[redacted]

JB

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la gérance et les associés.

- **BRUNA Julien,**
 Associé apporteur des titres et gérant,
 [redacted]
- **BRUNA René,**
 Associé apporteur des titres,
 [redacted]
- **JLR,**
 Nouvelle associée unique,
 Représentée par Madame BRUNA Laurette,
 [redacted]